

## Lettre de Jean Paulhan à Julien Lanoë, 1933-01-13

### Auteur : Paulhan, Jean (1884-1968)

[Voir la transcription de cet item](#)

### Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Paulhan, Jean (1884-1968), Lettre de Jean Paulhan à Julien Lanoë, 1933-01-13, 1933-01-13.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site [HyperPaulhan](#)

Consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14898>

Copier

### Information sur la lettre

Date 1933-01-13

Destinataire Lanoë, Julien (1904-1983)

Langue Français

### Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025



Librairie Gallimard  
ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 3.450.000 francs

3, RUE SEBASTIEN-BOTTIN (VII<sup>e</sup>)  
(ANCIENNEMENT : 43, RUE DE BEAUNE)



Ch. Postal : 108.33 - Adr. Tel. : ENEREPENE - PARIS  
TÉLÉPHONE : LITTRÉ 11-27 ET 04-21

le 13 Janvier 1933 R. C. Seine n° 35.807

Mon cher ami,

Me voici tout à fait ennuyé : Louis Emié  
m'avait promis une note sur Emily Bronté,  
et je viens de la recevoir. (Elle est loin de  
valoir la vôtre qu'il me faut cependant vous  
rendre.)

Quant à Breton, Gilbert-Lecomte m'avait  
demandé d'écrire la note. Peut-être oubliera-  
t-il de le faire. Laissez-moi garder la vôtre,  
que j'espère pouvoir donner.

Et sachez-moi votre ami.

Jean Paulhan.

Supervielle est bien à Paris.

La Société décline toute responsabilité pour la perte des livres ou manuscrits qui lui sont confiés